

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10.

MONTREAL, MARDI, 31 AOUT 1847.

No. 69

LE LIBÉRATEUR DANIEL O'CONNELL.

Suite.

La présence de l'agitateur, du chef de l'association catholique, souleva un orage dans le Parlement. O'Connell, qui avait été élu avant l'adoption du *relief bill*, pouvait-il être admis sans prêter le serment de suprématie? Ses adversaires prétendirent que non. Une vive discussion s'engagea, et la Chambre ne permit pas même à O'Connell de défendre sa cause de la place réservée aux orateurs parlementaires. Il fut décidé qu'il serait entendu à la barre, comme simple pétitionnaire. Le parti en était pris d'avance; on refusa à O'Connell le bénéfice de l'acte d'émancipation. La Chambre arrêta qu'il devait prêter le serment de suprématie. L'agitateur demanda communication de ce serment. Il le lut avec calme, et après avoir parcouru les lignes où il est dit: "Le Pape n'a pas et ne doit pas avoir de puissance ou autorité spirituelle dans ce royaume," l'agitateur, dirigeant ses regards vers le banc des ministres, s'écria d'un ton solennel: "Ce serment renferme un mensonge; je ne le prêterai pas!" Il se retira ensuite, et l'élection de Claire fut annulée; mais les électeurs appelés à choisir de nouveau un représentant renvoyèrent à la Chambre celui qui en avait ouvert la porte aux catholiques.

Les auteurs du *relief bill* avaient cédé à la violence. Pour qu'on ne se méprit pas sur leurs sentiments, le bill faisait contre les ordres religieux des réserves qui n'ont pas encore été abrogées, et il sacrifiait aux landlords ses petits électeurs.

O'Connell a représenté à la Chambre divers comtés. A la mort de Georges IX, il fut élu par le comté de Waterford. En 1821, il représenta Kerry, son comté natal. De 1833 à 1836, il siégea comme représentant de la ville de Dublin. En 1832, son élection fut contestée; et enfin annulée après de longs débats devant un comité de la Chambre. Il siégea alors quelque temps comme député de Kilkenny, fut de nouveau réélu par la ville de Dublin dans les élections générales de 1837, et depuis 1841, il représenta à la chambre le comté de Cork. Il a siégé dix-huit ans dans le Parlement.

Nous ne suivrons pas O'Connell dans tous les incidents de sa carrière parlementaire. Les événements des quinze dernières années sont encore présents à la mémoire de chacun, et le lecteur suppléera à ce que la limite de ces articles ne nous permet pas de lui dire. Nous nous bornons à faire observer d'une manière générale que le champion des libertés irlandaises a pris une part très active à toute la législation britannique depuis 1830. On crut d'abord qu'en quittant le théâtre de sa gloire pour venir siéger dans le Parlement, l'agitateur cesserait d'être lui-même; ses adversaires virent dans son entrée aux Communes la fin de sa popularité. O'Connell ne tarda pas à démentir ces prévisions. Sans rien perdre de l'influence qu'il avait acquise sur ses compatriotes, sa carrière parlementaire a été des plus brillantes. Sa parole obtint dans une assemblée de législateurs l'autorité qu'elle avait sur les masses. Son talent se plia aux exigences de sa nouvelle position. Il sut parler le langage des affaires avec non moins de succès que lorsqu'il se faisait l'organe des passions ardentes qui soulevaient sa patrie contre l'Angleterre. Ses adversaires les plus aveugles conviennent que dans la plupart des grandes questions débattues dans le parlement anglais, peu d'orateurs ont produit un effet plus puissant sur la Chambre et obtenu autant de succès que lui. Dans le grand débat sur la réforme parlementaire, on se demande si ses rivaux en éloquence sont parvenus à le surpasser. Mais si l'agitateur ne nuisit pas aux succès de l'homme d'Etat, le membre du Parlement laissa à l'agitateur sa popularité tout entière.

Au moment où le bill d'émancipation fut adopté, une loi autorisa le lord-lieutenant d'Irlande à dissoudre toute association qui lui paraissait dangereuse pour la sûreté de l'Etat et le repos public. Le vice-roi ne tarda pas à user de la puissance arbitraire mise à sa disposition. La surprise fut grande en Angleterre quand on vit, après le triomphe de l'émancipation, O'Connell courir en Irlande; organiser une nouvelle association au cri de la rupture de l'union. Le député de Claire prouva à sa patrie, le lendemain de sa victoire, que s'il avait, durant la lutte pour l'émancipation, protesté moins souvent contre l'union législative, les sentiments par lui exprimés en 1800 n'en étaient pas moins vivants dans son cœur, et qu'ils renfermaient toutes ses espérances pour l'avenir de l'Irlande.

Dans l'hiver de 1829 parut une proclamation du duc de Northumberland, son tre-signée par le sous-secrétaire d'Etat, sir Henry Hardingue, qui suppri-

maît l'association récemment organisée. O'Connell dut recourir à de nouvelles combinaisons pour échapper à ce coup. Le lord-lieutenant et sir Hardingue devinrent ses points de mire dans les discours qu'il prononça contre la proclamation. Sir Hardingue, vieux militaire, se montra fort sensible aux sarcasmes de législateur, et lui proposa un cartel pour l'avoir appelé *soldats de fortune, enfant trouvé de la guerre et du hasard*. O'Connell avait juré qu'il ne se battrait plus; il fut fidèle à son serment.

En 1840, lorsque les whigs arrivèrent au pouvoir, on crut que l'agitateur mettrait bas les armes; mais loin de là, il redoubla de vigilance, et engagea contre l'Angleterre une nouvelle lutte pacifique qui devint très-vive durant l'hiver. Le changement de ministère avait amené en Irlande le marquis d'Anglesey, dont lord Stanley était secrétaire d'Etat. Ce dernier se signala bientôt comme un des adversaires les plus acharnés de l'agitateur. En Irlande, au sein du Parlement, Stanley s'attachait aux pas de son antagoniste, qu'il ne cessait de harceler par ses mordantes ironies. L'agitateur, qui lui rendait scrupuleusement politesse pour politesse, lui donna le surnom de *barbier des pauvres*, par allusion aux apprentis des barbiers de Dublin, qui sont gratuitement la barbe aux pauvres pour apprendre à manier le rasoir. Lord Stanley, jeune alors et au début de sa carrière politique, avait été, disait O'Connell, envoyé en Irlande pour y faire son apprentissage d'homme d'Etat.

Afin d'échapper au bill de 1829 contre les associations, le libérateur imagina de créer des sociétés qui, sous des noms différents, tenaient successivement leurs séances, mais qui, n'ayant en apparence aucun lien entre elles, n'offraient pas le caractère des associations qui avaient précédé. O'Connell commença par assembler la société des métiers. "J'é suis homme de métier," disait-il; mon métier à moi, c'est l'agitation. Une proclamation parut aussitôt qui prononça la dissolution de la société des métiers et interdit une réunion à laquelle l'agitateur l'avait convoquée. Le vice-roi invoquait pour prétexte que cette réunion était de nature à troubler la paix publique. O'Connell obéit, suivant son habitude; mais la proclamation ayant dissout nominativement la *Société des Métiers*, il en organisa aussitôt une autre sous le nom d'*Association* pour empêcher les réunions illégales. Une seconde proclamation interdit cette association. Alors O'Connell organisa la *Société des Déjeuners politiques*, et il convoqua ses partisans, non plus à des meetings mais à des déjeuners. L'agitateur essaya de plusieurs autres combinaisons que chaque jour une proclamation venait détruire. Enfin le lord-lieutenant, fatigué de ce genre de guerre, interdit toute autre association de même nature.

Il fallut plier un moment devant les rigueurs du Pouvoir et placer la lutte sur un autre terrain. Si l'Angleterre se montrait implacable dans ses poursuites, O'Connell fut tout aussi opiniâtre dans ses résistances. Il prit alors, en signe de deuil, un crêpe qu'il jura de garder tant que la loi contre les associations ne serait pas abolie. Il attaqua ses ennemis du côté le plus sensible, en établissant un système de non-importation qui fermait, en Irlande, le débouché du commerce anglais. Il donna l'exemple de la manière dont devait se pratiquer ce système, en refusant de recevoir dans sa maison du thé, du café et autres produits qui viennent en Irlande par l'Angleterre.

Au milieu des embarras naissants que lui suscitait le Pouvoir, O'Connell imagina un stratagème qui allait ébranler le Ministère, en ébranlant le crédit public et en châtiant rudement l'insolente aristocratie financière de l'Irlande, qui lui faisait une vive opposition.

Les banques irlandaises avaient en circulation une grande quantité de billets. O'Connell résolut de discréditer ces valeurs. "Il est temps," s'écria-t-il, que l'Angleterre n'ait pas seule le privilège de la circulation des valeurs monnayées, tandis que l'Irlande ne possède que du papier sans valeur." Tous les porteurs de *bank-notes* furent invités à se présenter à jour fixe pour exiger le remboursement intégral et immédiat de ces valeurs. L'invitation d'O'Connell fut reçue comme un ordre, et dès que son plan fut connu, il s'opéra instantanément dans toute l'Irlande une réaction commerciale. La panique devint générale. Tous les fermiers arrivaient dans les villes, et les porteurs de *bank-notes* se ruinaient vers les banques pour y demander leur or. Les caisses furent bientôt épuisées; les banqueroutes se multiplièrent; les opérations commerciales furent suspendues, et dix jours s'écoulèrent sans qu'il fût possible de lier une seule affaire.

Le drame ne fut pas sanglant, mais il fut ruineux, et il apprit à l'Angleterre que l'influence du chef de l'Irlande n'était en rien amoindrie. Ce fut une terrible leçon donnée à l'aristocratie financière, qui cessa toute opposition contre l'agitateur.

Ses ennemis eurent bientôt occasion de prendre leur revanche. Le 15 janvier 1831, l'infatigable tribun fut arrêté avec M. Barret et son fidèle ami Thomas Steele, dans une réunion que l'autorité déclara illégale. Une information criminelle commença contre eux. Le jury d'accusation déclara les accusés coupables, et ils durent se présenter devant le jury ordinaire. L'affaire subit des retards auxquels le ministère ne fut certainement pas étranger. Le bill de 1829 contre les associations n'avait été voté que pour deux ans. Le délai expira durant les poursuites qui furent abandonnées par le Gouvernement. Entre autres démonstrations de sympathie données à O'Connell dans cette circonstance, les habitants de dix comtés prirent la résolution de venir, le crêpe au chapeau, assister à son procès.

En 1832, sous l'impression encore récente de l'émancipation et de l'insurrection qui avait en trois jours renversé et relevé le trône de la France, l'Angleterre vit triompher la cause de la réforme parlementaire. O'Connell pour rendre aux Anglais le généreux concours qu'ils lui avaient donné dans la lutte pour l'émancipation, tourna de ce côté les efforts de l'agitation. L'Irlande se leva en faveur de la réforme parlementaire, quoiqu'elle ne dût en retirer pour elle-même que de très faibles avantages.

Sous le ministère du comte Grey, l'agitateur montra plus de modération que n'en comportait ordinairement son caractère. Il se résigna à attendre, afin de donner aux hommes d'Etat d'Angleterre la facilité de rendre justice à son pays. Il laissa passer, sans déchaîner l'Irlande, le *coercition bill*, mis en vigueur en 1833. L'agitation de 1834, en faveur du rappel de l'union, ne lui fit guère obtenir que des promesses. Le 22 avril 1834 il présenta à la Chambre des Communes une motion en faveur du Rappel. Le discours qu'il prononça pour justifier les pétitions sur lesquelles sa motion était appuyée tint la Chambre attentive durant six heures. M. Rice (aujourd'hui lord Monteagle) fit une réplique qui ne dura pas moins longtemps. Après un débat orageux, la Chambre vota sur la proposition, qui fut rejetée par 523 voix contre 38. Un seul membre anglais avait voté pour la rupture de l'Union. Les quarante membres irlandais qui votaient toujours avec l'agitateur étaient appelés *O'Connell's tail* (la queue d'O'Connell). C'est à l'aide de cet appoint qu'il a, de 1835 à 1841, maintenu le ministère Melbourne aux affaires.

Nous passons sur les touchants témoignages de sympathie dont l'émancipateur de l'Irlande fut l'objet, en 1835, dans sa croisade à travers l'Angleterre et l'Ecosse.

A continuer.

LETTRE DU P. D. DURANQUET DE LA Cie. DE JÉSUS,

A UN PÈRE DE LA MÊME COMPAGNIE.

Suite et fin.

« Je guéris : je continuai à suivre les pratiques Sauvages ; j'oubliai entièrement la vision que j'avais eue et la pensée de me faire chrétien. Quatre ans se passèrent ainsi. Vers l'automne de la troisième année, je tombai dans une profonde tristesse ; moi-même je n'en connaissais pas la cause. Je ne faisais que changer de camps, je voyageais ; mais la tristesse me suivait partout. J'allais à la chasse, et je revenais bientôt à mon Wigwam, et je restais là. La conversation avec ma famille ne me consolait pas. Tous ceux qui me voyaient avaient compassion de moi ; tous les Sauvages avaient ma tristesse. À peine pouvais-je prendre quelque nourriture. Cet état dura tout l'hiver. Au temps où l'on fait le sucre, j'étais avec ma femme dans le bois ; nous venions d'y faire notre cabane à sucre. Un jour j'allai au poste Anglais pour acheter quelques provisions ; les officiers m'offrirent de l'eau de feu. Le soir je retournai au bois presque ivre. A une certaine distance, fatigué, ne pouvant plus marcher, je me couchai dans la neige. Deux français cherchèrent à me décider à marcher encore. Transporté dans ma cabane, je devins extrêmement malade ; en quelques jours je me trouvais presque expirant. Les anciens furent appelés. Ils vinrent avec le *chichigwa* ; ils suspendirent dans ma cabane leurs sacs de médecine. Ils firent les chants et cérémonies accoutumées. Je n'éprouvai aucun soulagement. Etendu sans mouvement et respirant à peine, je fis signe à ma femme de me couvrir le front. Elle le fit et je n'attendais que la mort.

Tout à coup comme une goutte tombée du ciel dans mon cœur, je sens le souvenir de la vision que j'avais eue quatre ans auparavant. Je me rappelai tout ce que j'avais vu et entendu. « Oh ! me dis-je à moi-même, voilà que je meure ; mais que vais-je devenir ? Je n'irai point au ciel ; je n'ai pas fait ce que le Grand-Esprit m'a commandé ; je lui ai désobéi. Serait-il encore temps ? Le baptême me serait-il accordé à moi si méchant ? oh ! si je pouvais encore !

Dans la cabane se trouvait une Sauvagesse mariée à un français. Je fis un effort et je pus lui dire : crois-tu que si je faisais avertir le français, il voudrait me donner le baptême ; ne dirait-il pas : il a été trop méchant ? — Oh sans doute, dit la Sauvagesse, le français viendra, il te baptisera. — Vas donc lui dis-je, avertir N. mon beau frère. Il ira parler au français. Mon beau frère entra bientôt, il confirma l'espérance donnée par la Sauvagesse. Il manquait de souliers pour le voyage, je lui donnai les miens. Il partit. Que le temps jusqu'à son retour me parut long ! n'arrivé-t-il pas, disais-je sans cesse à ceux qui se trouvaient auprès de moi ? — Enfin le voici, il entre ; as-tu vu le français, viendra-t-il, lui dis-je aussitôt ? J'ai vu le français, répondit le Sauvage ; j'ai vu aussi A. (l'agent Anglais.) Ils se sont parlé, ils ont dit : il ne faut pas baptiser ce malade, ce mauvais Sauvage ; il demande le baptême parce qu'il

est malade ; s'il guérit, il retournera à toutes ses jongleries. — Cette nouvelle heurta rudement mon cœur ; je perdis tout ce que l'espérance m'avait donné de consolation. Et tourmenté des plus tristes pensées, je voyais déjà mon dernier moment. Que mon sort est affreux ! me disais-je à moi-même ! que vais-je devenir ? J'entrerais dans l'agonie ; on jeta un voile sur mes yeux. C'était à l'entrée de la nuit. — Tout à coup m'apparut tout proche un homme ; il avait une robe de toile parfaitement blanche, et sur la tête un bonnet élevé qui se divisait en deux pointes. Lorsque je vis depuis Mgr. l'évêque McDonald ; voilà bien, me dis-je aussitôt, la coiffure que j'ai vue). Il était élevé au-dessus de terre, d'une très-belle taille ; il avait les mains jointes. Il m'adresse ces mots : « oh ! que vous êtes méchants, tous tant que vous êtes ; vous ne seriez pas même charité à un enfant de 4 ans. Tu as demandé le baptême, et personne qui ait eu pitié de toi ! Il n'y a que le Grand-Esprit qui fasse charité ; il t'a aimé, il voit les bonnes pensées de ton cœur, il voit ton repentir ; il voit que tu rejettes tout le mal qui est dans ton cœur. Rien ne lui est impossible ; demain à midi lorsque tu verras le soleil par le haut de ta cabane, déjà tu seras chrétien. » L'homme qui me parlait disparut aussitôt ; je sentis dans mon cœur une grande joie, je ne souffrais plus. Je me découvris le visage, et je dis à ma femme : le Grand-Esprit nous fait charité ; demain je serai baptisé. Sa mère qui était assise auprès d'elle dit alors : oh ! voilà qu'il n'a plus sa raison. — Je n'ai pas perdu ma raison, lui dis-je, vous verrez demain la vérité de ce que je vous annonce.

Je me couvris encore le visage ; le personnage que j'avais vu m'apparut encore. Il tenait un cierge posé sur un plat. S'étant abaissé vers moi, il le posa sur ma poitrine ; mon cœur fut aussitôt délivré de toute tristesse et de tout mal. L'homme disparut, me laissant consolé, plein de joie. J'entrai dans un sommeil paisible ; il ne me restait de la maladie, que la faiblesse ; et dans mon cœur, si longtemps triste, un poids comme une marque et un souvenir de la miséricorde de Dieu ; il y est encore et y sera toujours.

Dès que le jour parut, je demandai s'il n'arrivait personne ; et souvent je répétais la même question. Personne ne viendra, me répondait-on. Enfin les chiens se mettent à aboyer, on lève la toile qui servait de porte à mon Wigwam. Ce sont deux Français qui viennent en toute hâte. Ils entrent, c'étaient S. et D. Mon frère, dit le premier, nous avons appris que tu étais bien malade, et que tu demandais le baptême. Nous arrivons pour te parler de la prière et te baptiser. Ils prièrent longtemps ; ils avaient un livre à la main. Ils me parlèrent de la prière ; enfin ils montrèrent l'eau qu'ils portaient dans une fiole. Je m'assis et S. la versa sur mon front. — Repose-toi, me dit-il alors ; et comme en me penchant en arrière je retombais sur ma natte, je vis à travers le toit du Wigwam, le soleil qui brillait dans mes yeux. Voyez, dis-je alors aux Sauvages, si j'ai dit vrai hier quand je vous ai annoncé qu'un moment où le soleil passerait au-dessus de votre cabane je serais chrétien. Comme j'étais content ! Tout le reste de la journée se passa dans ces transports de la joie de mon cœur.

La nuit qui suivit mon baptême j'eus dans mon sommeil une autre vision. Il me sembla que le Wigwam était rempli de jongleurs ; et de tous les insignes de la jonglerie, le *Chichigwa*, les sacs en peau de loutre ou de castor, etc. ; les vieillards étaient assis autour ; ils chantaient pour ma guérison ; comme s'ils eussent pu l'obtenir par leurs jongleries. J'éprouvai la plus grande horreur pour tout ce que je voyais et entendais dans ma cabane ; mais au-dessus la voix d'une foule innombrable répondit à celui des jongleurs, et me fit tressaillir de joie tant elle était belle, et tant devaient être beaux ceux qui la faisaient entendre. Elle disait s'adressant au chef des jongleurs : « non ce n'est pas toi qui l'a guéri ; il m'appartient. C'est moi qui lui ai fait charité ; il est à moi, il ne t'appartient pas, il ne t'appartient jamais ; et quand même tu le verrais tomber encore, ne crois pas qu'il t'appartienne, je lui ferai encore charité.

Alors descendirent quatre de ces anges dont j'avais entendu la voix ; ils ressemblaient à de jeunes enfants. Ils étaient couverts jusqu'aux pieds d'une robe blanche ; ils avaient des ailes ; ils tenaient chacun des flambeaux allumés ; ils se placèrent debout à chaque coin de mon lit. Ils me regardèrent avec un sourire aimable, ils firent le signe de la croix. Je ne pouvais arrêter la vue sur eux ; ils étaient trop beaux.

Quelques jours après mon baptême, on vint me chercher de la part d'A. (l'agent Anglais) et de quelques Sauvages, ils voulaient m'assister dans ma maladie. Mais j'étais guéri, et les forces me revenaient chaque jour. Arrivé chez A. je ne craignis pas de me plaindre du retard qu'ils avaient mis à mon baptême : « Pourquoi, lui dis-je, es-tu avare du baptême pour un Sauvage ? Ne sais-tu pas que le Grand-Esprit appelle aussi les Sauvages à la prière ?

Ma conversion fut le signal de celle de ma tribu. Tous voyaient le changement que le baptême avait produit en moi. Ma parole était puissante. Lorsque Mgr. McDonald vint visiter notre île, je lui racontai tout ce qui m'était arrivé. Le Grand-Esprit t'a fait charité, me dit-il ; il t'a fait que tu travaillais pour le Grand-Esprit et pour tes frères. » Ainsi j'ai fait, ne désirant d'autre récompense que celle que le Grand-Esprit donne. J'ai ouvert le sentier. Que les Robes-noires viennent maintenant.

D. DURANQUET, S. J.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 31 AOUT 1847.

AVIS.

Nous répétons aujourd'hui ce que nous avons déjà dit une fois : la coutume par rapport aux articles qui se transcrivent d'un journal en un autre, est de dire d'où l'on prend ces articles. Si un article est bon à extraire, il doit être bon aussi d'en donner le mérite à qui de droit.



OBSERVATIONS

sur "LES HASARDS DE LA ST. BARTHÉLÉMI," "TALLEYRAND," ET LE "DISCOURS DE M. DE LAMARTINE AU BANQUET DE MACON."

La critique modérée et faite dans le but d'être utile est convenable, elle est nécessaire, elle est fondée sur le droit et la raison. Quoiqu'on en dise, la critique est toujours une œuvre d'utilité, qu'elle s'exerce sur les individus, qu'elle s'exerce sur les masses, ou qu'elle se borne à l'appréciation d'un ouvrage littéraire. Pour nous, il nous serait toujours agréable de nous armer de la critique si nous n'avions que des louanges à donner ; mais comme une bonne critique doit comprendre le bien et le mal, jamais nous n'entreprenons une tâche de cette sorte sans ressentir un sentiment pénible. Aujourd'hui que nous l'entreprenons, le même sentiment nous domine ; nous serions prêts à perdre courage et à laisser là l'œuvre sans la commencer. Mais nous devons nous souvenir d'une chose ; c'est que la religion passe avant tout, et que nos remarques, dussent-elles n'être pas toutes accompagnées d'éloges, auront toujours au moins le cachet de la sincérité et du devoir qui nous font agir. Ainsi nos répugnances et nos dégoûts doivent disparaître, ils doivent céder leurs places et laisser à la conviction du devoir champ libre pour s'exprimer librement, sincèrement et consciencieusement. Nous espérons que le journal, auquel nous allons nous adresser, recevra nos remarques aussi modérément que nous les faisons.

La *Revue Canadienne*, qui est le journal à qui nous nous adressons, vient de publier depuis plus d'un mois une suite d'articles que nous allons examiner selon leur ordre de date. Nous vîmes paraître d'abord les "Hasards de la St. Barthélémi"; dans les premiers temps nous espérons que ce serait une suite d'articles qui ne seraient rien de plus que légers ; mais, ils nous peinent d'avoir à le dire, nous nous étions étrangement abusés. Nous espérons encore à l'avant-dernier numéro ; nous nous disions : "Peut-être le dénouement sera-t-il quelque chose qui pourra compenser en partie ce qu'il y a de défectueux dans cette publication ; peut-être la morale à en tirer va-t-elle être excellente ; attendons donc avant de nous prononcer !" Voilà ce que nous nous disions, mais hélas ! comme la première fois, nous nous étions trompés. Le commencement était mal, le milieu l'a été aussi, et la fin a été comme le reste. Le commencement a été le récit de débauches et d'orgies, entremêlées d'épithètes méchantes contre les catholiques et remplies de louanges pour les protestants ; le milieu a vu continuer les orgies et les déclamations contre les catholiques ; la fin a été un cri continu d'approbation de la conduite des huguenots et de désapprobation de celle des catholiques, et a mis le cachet à toute l'histoire en racontant l'abjuration d'un catholique qui se fait protestant. Quiconque a lu "les Hasards de la St. Barthélémi," aura dû se dire que ce n'était pas un article qui pût entrer dans les colonnes d'un journal qui prétend sans doute être catholique, et qui est soutenu en grande partie par le clergé et le peuple catholiques du pays. Aussi nous sommes-nous étonnés de voir pareil morceau trouver place dans la *Revue Canadienne*, et bien que nous sachions que cet article ne s'est pas placé là de lui-même,

me, nous nous sommes plu à croire que c'était une erreur et que les "Hasards de la St. Barthélémi" n'étaient entrés que par mégarde dans la *Revue Canadienne* ; aussi étions-nous décidés à laisser passer cet article sans en parler, espérant le voir suivi de quelques compositions capables de racheter tout le mal de ce morceau ; mais encore une fois, nous devons avouer que notre espérance a été déçue, et qu'il nous était réservé de voir ce premier article suivi immédiatement de deux autres non moins inadmissibles que l'autre dans les colonnes d'un journal catholique.

Le premier article qui suivit "les Hasards de la St. Barthélémi" fut la biographie de M. de Talleyrand. Cette biographie, qui n'est pas encore terminée, n'a pas été accompagnée de commentaires, pas plus que l'article précédent. Elle renferme plusieurs passages qui calomnient le clergé, des passages qui sont remplis de principes, qui ne sauraient convenir à des catholiques, et des avancés contraires à la vérité historique. Sans parler de tous les endroits sur lesquels nous aurions des remarques à faire, nous dirons pour réfuter le passage où l'on parle de la corruption du haut clergé en France avant la révolution de 89, nous dirons que jamais ce clergé n'a mérité ce reproche ; il est bien vrai que plusieurs de ses membres n'ont pas toujours mené une conduite telle qu'on devait attendre de ministres de la religion ; cependant ce n'est pas une raison d'envelopper tout le haut clergé dans le reproche de corruption ; le haut clergé, pas plus que toutes les autres sociétés politiques ou religieuses, ne doit recevoir la dénomination que mérite un de ses membres pour cause de mauvaise conduite ; autrement jamais une société ne pourrait se soutenir honorablement, car il se trouve toujours de mauvaises herbes au milieu du meilleur grain. — Plus loin, pour excuser en quelque sorte M. de Talleyrand en ce qui regarde les vertus qu'il devait avoir comme prêtre, le biographe remarque "qu'enrôlé malgré lui dans le sacerdoce, M. de Talleyrand n'y portera point des vertus dont il n'a pas la vocation et dont l'opinion n'impose plus même l'apparence." Après ces deux lignes, on ne conçoit guère que le biographe puisse accuser le clergé, et cependant c'est ce qu'il fait dans maints et maints endroits, qu'il serait trop long de citer. Bientôt on lit que M. de Talleyrand "proclame son adhésion programme du tiers-état, au grand scandale de toute sa famille et de ses collègues en prélature" ; on ne dit pas que c'était un acte condamnable ; on appelle cette action "un coup d'éclat ;" pas si mal, M. le biographe ! Cependant ce n'est pas tout. Nos lecteurs se rappelleront sans doute qu'à cette époque il fut question de confisquer les biens du clergé de France, mesure qui s'exécuta bientôt après. M. de Talleyrand, qui venait de faire supprimer les dîmes du clergé, "osa risquer et développer la célèbre et orageuse motion de transformer les biens de l'Eglise en propriétés nationales." Cette mesure qui était la plus grande injustice possible, cette mesure qui ravissait au clergé tous ses biens et les donnait à l'état, cette mesure que condamnait l'Eglise, savez-vous comment le biographe de M. de Talleyrand nous la nomme ? "c'est, dit-il, une grande mesure de finances et une grande mesure révolutionnaire, qui faisait rentrer l'Eglise dans l'état, et qui ne porta ses fruits que bien des années après." Voilà le langage dont il use, et tout cela est reproduit dans les colonnes d'un journal catholique et sans aucuns commentaires. Cependant encore si l'écrivain s'en tenait là, ce ne serait qu'un demi-mal ; mais non, il va bien plus loin. "Le clergé, ajoute-il, le clergé, furieux du grand coup que venait de lui porter ce transfuge, poussait contre lui la haine, jusqu'à des projets d'assassinat." Accuser ainsi le clergé tout entier ou même seulement le haut clergé de projets d'assassinat, à coup sûr, c'est aller contre toute vérité historique, c'est aller contre le simple bon sens, et ne s'appuyer que sur des autorités suspectes et intéressées à calomnier le clergé catholique ; qu'il y ait eu des individus qui aient eu ces projets, cela se peut faire ; mais que ce soit le clergé en entier et comme corps, jamais. Nous n'entreprendrions pas de relever toutes les faussetés et les mauvais principes de cet écrit, car ils y fourmillent, et nous n'aurions ni l'espace ni le temps de nous en occuper. Contentons-nous de dire que l'esprit de cet article est des plus mauvais ; que c'est une biographie où l'on s'attache à faire de Talleyrand un saint en miniature, où l'on s'acharne contre le clergé que l'on finit par accuser d'assassinat, et où l'on veut justifier une grande partie des mauvais actes de la révolution, relativement à l'Eglise. En un mot, cette biographie comme le précédent article n'était pas faite pour un journal catholique, un journal soutenu par des catholiques, pour la *Revue Canadienne* enfin. En la voyant paraître, nous avons éprouvé le sentiment le moins agré-

able possible ; il nous peinait de voir un confrère, qui doit avoir les mêmes principes religieux que nous, donner accès à une semblable production ; aussi attendions-nous avec hâte qu'elle vint à se terminer pour faire faire remarquer à notre confrère la différence des principes de cet écrit et de ceux de maints et maints articles que nous étions vraiment heureux et fiers de voir figurer dans la *Revue Canadienne* ; mais avant de le terminer, voilà qu'il en paraît un autre qui nous oblige à nous hâter, et à donner immédiatement les remarques que nous réservions pour un temps un peu plus éloigné.

L'article dont nous venons de parler, cet article n'est autre que le discours qu'a prononcé M. de Lamartine au grand banquet de Mâcon. Nous en avons dit un mot dans notre résumé des dernières nouvelles religieuses d'Europe, mais il nous paraît nécessaire d'entrer dans de plus grands détails pour faire bien comprendre, à nos lecteurs et à tous ceux qui désireraient le savoir, ce que la presse catholique en France comme ailleurs pense de ce discours. Sur ce point, il n'y a pas de différence entre les différents journaux ; tous sont unanimes à censurer le discours du poète-tribun. Écoutez un des premiers journaux religieux de la France, c'est l'*Ami de la Religion* qui examine un seul membre de phrase de ce discours :

« Nous avons entendu, dit-il, avec une surprise mêlée de tristesse ce cri d'un illustre poète devenu tribun du peuple : L'UNION SIMONIAQUE DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT. M. de Lamartine a dû suivre les séances et connaître tous les travaux de la chambre des députés : qu'y a-t-il donc vu de si favorable à l'influence ou aux intérêts de l'Église ? Sont-ce les misérables cent francs ajoutés au modique traitement de quelques vieux curés de campagne, et accordés comme une aumône à l'importunité des plaintes dont, à une autre époque, l'éloquence de M. de Lamartine, mieux inspirée, savait être à la tribune le digne interprète ? Dans quelles paroles du clergé a-t-il aperçu ces symptômes d'un servilisme sacrilège acheté par des faveurs ? Les réclamations de l'épiscopat n'ont-elles pas porté assez haut la noble indépendance de l'auguste ministère qu'il accomplit avec un courage et une sagesse qui ont mérité les éloges de Pie IX ? Tous les jours, les feuilles hostiles à l'Église accusent les évêques et tout le clergé d'une guerre incessante aux lois du pays, aux institutions du gouvernement de juillet, et voilà qu'on banquet de Mâcon, M. de Lamartine, pour donner plus de relief à ses attaques contre un système politique qui lui est odieux, ne craint pas de flétrir comme un marché simoniaque ce que la divine sagesse de l'Église, ce que la haute expérience des nations et des siècles ont sanctionné, la bonne harmonie entre le sacerdoce et l'empire. Nous en demandons pardon à l'illustre poète, mais l'autorité de Charlemagne, de saint Louis et de Napoléon, nous semble d'un poids plus considérable en cette question, que les systèmes socialistes improvisés par le chantre de *Solwyn* au milieu des éclats de la tempête et des applaudissements de ses bruyants convives. »

Ailleurs le même journal ajoute les quelques lignes qui suivent :

« L'imagination de M. de Lamartine aime le bruit des antithèses et l'éclat des rapprochements les plus hardis.

„ La Révolution, a-t-il dit encore dans ce discours du banquet de Mâcon, la Révolution a eu sa folie qui ressemblera un jour à la folie de la croix ! »

« Le sacrilège porte avec lui son châtiment. Depuis longtemps leur part est toute faite à ces deux folies rapprochées ici par un blasphème.

« La folie de la Révolution dépouillait, égorgeait, massacrait : la folie de la croix se dépoillait de tout et ne versait que son propre sang.

« L'une faisait d'atroces bourreaux de tous les misérables dont elle s'emparait ; l'autre n'a fait que des victimes volontaires, des héros et des sauveurs de l'humanité.

« La folie de la Révolution sera maudite dans l'histoire comme une exécration démente : la folie de la croix sera bénie dans tous les âges comme la sagesse de Dieu même, comme le salut des peuples. »

Si nous nous bornions à ces deux citations nous ne donnerions encore qu'une faible idée du discours de M. de Lamartine ; mais nous ne voulons pas nous en tenir là ; nous allons avoir recours à un autre journal français ; c'est l'*Univers* qui va nous dire ce que nous devons penser de cette improvisation du grand poète ; écoutons-le :

« Le discours, dit-il, que M. de Lamartine a prononcé à la fin du banquet, discours énorme, plein de nuages et d'éclairs, comme le temps qui a troublé le festin, est un exposé de ses doctrines sur la révol. franç. L'élo-

quence n'y manque pas, ni les contradictions, ni même le ridicule. On y voit fréquemment des accès de modestie oratoire, que les Mâconnais, exaltés, ont relevés de la belle manière, criant à l'orateur qu'il se faisait tort et qu'il se persuadât bien d'être le plus grand esprit du monde. Il s'est fait reprendre sur ce point si souvent, qu'on peut conjecturer que ces bons Mâconnais ne le désoblignent guère de le proclamer prophète en son propre pays. « Messieurs, leur dit-il, le spectacle dont nous sommes, vous et moi, en ce moment l'objet, les acteurs ou les témoins, ne s'est, je crois, présenté qu'une seule fois dans les annales du monde littéraire. C'était dans cette Grèce antique, berceau de la poésie, de l'histoire, des arts, de la gloire, de la liberté... » Et il leur conte l'aventure d'Hérodote, couronné dans les jeux olympiques, après avoir lu le premier livre de ses récits. L'exemple d'Hérodote n'est pas mal trouvé. Si M. de Lamartine n'a pas la brièveté de ce Grec, il se rapproche de lui par une même espèce d'exactitude et par le sentiment païen avec lequel il étudie et écrit l'histoire. L'un n'a pu deviner les lumières du christianisme, l'autre les a oubliées.

« Ce serait une tâche laborieuse et qui durerait plus d'un jour de suivre M. de Lamartine dans le vol quelque peu incohérent de son improvisation. Cette improvisation a duré plus de deux heures ; elle traite du passé, du présent et de l'avenir, brouillant à plaisir les idées reçues, mêlant la vérité à l'erreur, les aspirations d'une âme loyale et d'une pensée vigoureuse aux préjugés, aux aveuglements de l'esprit de secte et, il faut le dire, aux lâchetés de l'esprit de parti. C'est un homme qui vole vers la lumière avec un bandeau sur les yeux, faisant mille écarts que l'on peut prendre pour le beau désordre de l'inspiration et du génie, mais qui peut-être ne proviennent que de sa cécité ou du besoin de ne pas perdre les applaudissements de ses Mâconnais. Nous retrouverons tout ce mélange prochainement, quand nous examinerons l'*Histoire des Girondins* ; et en l'analysant nous n'apprendrons rien à nos lecteurs, car M. de Lamartine, malgré son admirable talent, n'échappe pas à la loi portée contre tout esprit qui tombe dans le faux et dans le chimérique : il se répète, il est monotone. »

« C'est un triste spectacle, et qui en dit long sur l'état de notre société, que celui d'un homme de mérite, probe entre tous, qui vient nous proposer, pour souverain remède à des maux nés de l'égoïsme et de la corruption politique et privée, quoi ? un désisme vague, et le suffrage universel !

« Encore si M. de Lamartine se contentait du désisme pour lui-même et pour ceux qui estiment que leur âme n'a point besoin d'autre guide ! mais il est facile de démêler, à travers sa phraséologie, qu'une religion définie lui paraît un péril dans l'État. S'il ne dit pas qu'elle en devrait être bannie, ce serait une conclusion que ne manqueraient pas de tirer les aveuglements qu'il sert. Sa réserve à cet égard et les nuages dont il s'entoure témoignent assez qu'il ne serait pas d'honneur à se faire des difficultés pour si peu. Et comment, en effet, se poserait-il défenseur de la liberté d'une foi religieuse quelconque, lui qui n'en a aucune ? Plein de confiance en la vérité de sa religion, un croyant sera aisément libéral pour les autres cultes ; il s'en remettra à la persuasion du soin de les réduire ; au contraire, l'esprit malheureux, qui flote dans le vide et dans l'indifférence, ne peut considérer les dogmes arrêtés que comme autant d'erreurs funestes à l'individu, périlleuses à la société, et toutes ses méditations le conduisent à passer le niveau du despotisme sur ces dissidences, qui gâtent la symétrie de ses plans et surtout humilient son orgueil. M. de Lamartine dit *liberté des cultes*, comme nous ; mais, à la façon dont il le dit, nous sentons qu'il l'entend autrement que nous ; M. Thiers et l'Université ne s'en inquiéteraient pas. Il y a dans son discours un passage sur la Suisse où l'on reconnaît l'inspiration du vaillant Ochsenbein. Il appelle les idées du libéralisme bernois « l'esprit de confédération plus forte et de nationalité mieux constituée, qui se révolte contre l'anarchie des cantons. » Ainsi, ce chantre humanitaire, cet apôtre de la paix et de la liberté, quand son esprit flottant s'arrête aux choses réelles, il est montagnard et *corps-francs* ! »

En voilà assez pour montrer à nos lecteurs que le discours de M. de Lamartine est un discours qui renferme bien des principes anti-catholiques, bien des idées d'hommes irréligieux ; c'est un discours, en un mot, qu'une feuille catholique ne pouvait admettre sans commentaires, à bien plus forte raison, cette feuille catholique ne pouvait l'insérer dans ses colonnes, en disant en propres mots « que c'est un discours aussi admirable dans le fond que dans la forme. » Pourtant la *Revue Canadienne* après avoir reproduit les « *Hasards de la St. Barthélemy* » et la biographie de M. de Talleyrand, a donné à ses lecteurs le discours du poète-tribun en en approuvant « la forme et le fond. » C'est ici la remarque qui nous a le plus coûté à faire. Jusqu'ici, nous n'avions

pas vu la *Revue Canadienne* approuver ouvertement de semblables principes; peut-être les approuvait-elle par son silence, mais aujourd'hui elle le dit en propres termes. Nous espérons cependant que notre savant confrère trouvera moyen de se disculper, ou au moins qu'en recevant nos remarques avec le même esprit qui les a dictées, il voudra en tenir compte et nous montrer dorénavant son journal aussi religieux et aussi catholique qu'il l'a déjà été plus d'une fois. Nous nous rappelons avec plaisir un article sur le Puseysme et un autre sur les Martyrs de la Charité. Ce sont là des articles qui n'aiment point à avoir pour pendants les trois que nous venons d'examiner. Ce sont des articles dont le dernier, qui est peut-être éditorial, montre des principes religieux bien remarquables et un talent qui ne l'est pas moins. Avec de semblables moyens, espérons que notre habile confrère pourra éviter les béneils; continuer, comme il l'a fait plus d'une fois, à servir utilement son pays, et qu'avec tout cela, il n'oubliera pas que la Religion passe avant tout, et que sans Religion, nous ne saurions conserver nos Institutions, notre Langue et nos Loix; en un mot, que sans Religion, nous ne saurions conserver notre Nationalité.

Encore une fois, nous répétons à notre confrère que nous n'entendons ici que nous acquitter d'un devoir, que nous n'agissons par aucun mauvais motif, et que si par hasard il se trouvait dans nos remarques quelques mots acerbes, notre intention est de les désavouer, et nous les désavouons d'avance.

Nous donnons aujourd'hui la traduction d'une dépêche importante, d'une dépêche de lord Grey au gouverneur-général du Canada. (Nous empruntons cette traduction à la *Minerve*). On verra dans cette dépêche que le Secrétaire Provincial fait remarquer d'abord le changement qui s'opère dans l'état politique des Colonies Anglaises; puis il en vient à la nouvelle loi du commerce qu'il considère comme une loi des plus favorables aux Colonies. Ensuite la dépêche porte qu'un même système de douanes pour toutes les provinces du Nord Américain et un seul et même bureau de poste, sont deux mesures des plus nécessaires pour les Colonies, dont on aurait intention d'effectuer l'Union. Enfin on en vient à parler d'un chemin de fer entre Halifax et Toronto comme quelque chose d'une grande utilité, et bien propre à favoriser le plan en question. Comme on le voit c'est un document tout-à-fait important, un document dont il nous faut prendre acte, et qui est si favorable aux Colonies, si propre à leur laisser le contrôle de toutes leurs affaires, qu'un journal de Québec disait en parlant de cette dépêche "que l'Angleterre nous achemine à l'Indépendance." Voici la dépêche:

DOWNING STREET.

31 décembre 1846.

MY LORD.—Votre Seigneurie est sur le point de prendre les rênes du gouvernement des possessions Britanniques de l'Amérique du Nord, dans un temps où il s'opère dans la politique un changement d'une importance extraordinaire pour les intérêts de tout l'empire britannique et peut-être plus encore pour cette partie des domaines de Sa Majesté pour laquelle il lui a plu de vous choisir pour son représentant. Il n'est pas besoin de dire que je veux parler des changements introduits dans le commerce, sanctionnés par le parlement pendant la dernière session après de longues délibérations. Par les actes passés alors, on a pourvu à ce que, sur quelques-uns des principaux objets de consommation nationale, il y eût immédiatement une réduction considérable et l'abolition éventuelle des impôts prélevés jusqu'à présent sur les objets importés des contrées étrangères, non dans le dessein d'augmenter le revenu, mais dans le but avoué de donner de l'avantage sur les marchés de ce royaume aux produits de la mère patrie et coloniaux sur les produits des contrées étrangères. Il a été décidé qu'après une courte période, le fermier Canadien de concert avec le breton (et aussi de concert avec les planteurs des colonies britanniques) rencontrerait pour la vente de ses produits, dans ce royaume la compétition illimitée des producteurs étrangers. Un des statuts auxquels j'ai fait allusion (les 8 et 9 Victoria chapitre 94) a mis les législateurs des colonies britanniques en état d'étendre à ces colonies les mesures qui ont fait disparaître les droits différentiels qui pesaient sur le consommateur anglais, en les investissant du pouvoir de révoquer les droits différentiels imposés dans ces colonies par des actes impériaux pour la protection des produits de la Grande-Bretagne.

Ce n'est pas ici l'occasion convenable d'entrer dans une discussion des motifs qui ont conduit à l'adoption de ce changement, mais, je ne puis m'empêcher cependant d'exprimer ma conviction sincère que le bien-être des colonies, plus encore que celui de la mère-patrie, recevra par la suite une impulsion favorable de l'abandon d'un système qui imposait des restrictions sur le commerce.

En jetant un coup-d'œil sur les immenses avantages naturels possédés par les colonies anglaises, et spécialement par les provinces de l'Amérique Britan-

nique, je ne puis douter un moment qu'en adoptant une politique dont l'objet est d'encourager l'industrie et d'adapter au commerce toutes les facilités possibles, l'on n'avance considérablement et rapidement leur richesse et leur prospérité. Mais, pour arriver à ce résultat, il est absolument important que les législatures coloniales coopèrent de tous leurs efforts avec le parlement de l'Empire. Quant à ce qui regarde le rappel des droits différentiels imposés jusqu'aujourd'hui sur les objets importés aux colonies, dans le but de favoriser le producteur anglais, je ne puis douter un moment que les législatures provinciales ne se trouvent heureuses de profiter du pouvoir qui leur est conféré, en les faisant disparaître totalement; cette mesure est même si évidemment liée avec le rappel des droits différentiels dans le Royaume-Uni, que le parlement, au lieu de donner simplement aux législatures coloniales le pouvoir d'abolir les droits en question, l'aurait probablement effectué de sa propre autorité, si la session, qui approchait à sa fin, lui eût donné tout le temps de prendre le sujet en considération, et s'il eût pu, sans autres informations que celles qu'il pouvait se procurer dans le temps, établir un tarif qui eût été en harmonie avec l'état financier des différentes possessions coloniales.

Je présume donc que ces droits vont être promptement abolis; mais il ne me semble pas que cette mesure soit la seule qui puisse donner au commerce de ces colonies des facilités dont il a besoin. Chacune de ces colonies a actuellement un établissement séparé de douanes, et différents officiers pour les prélever; le trafic qui se fait entre une province et l'autre est surchargé de droits comme dans les pays qui n'ont aucune connexion entr'eux. D'après leur position géographique l'une par rapport à l'autre, le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse n'ayant que des divisions arbitraires et en quelques endroits même des lignes frontières qui ne sont pas encore bien établies, et l'Isle du Prince-Edouard n'étant séparée de ces possessions que par un petit détroit, il est évident que cet état de chose doit être très-incommode. Il est évident qu'il faut encourir une dépense extraordinaire pour maintenir ces diverses lignes de douanes coloniales, pour prélever les droits sur les articles qui sont importés dans les différentes provinces, et ceux qui sont imposés sur les produits même échangés entre les commerçants de ces colonies; cet ordre de choses doit offrir un puissant encouragement à la contrebande, et ce qui est d'une plus grande importance, mettre de grandes entraves aux communications intercoloniales, de ces provinces si bien situées pour se prêter un mutuel secours. Les informations reçues à ce bureau démontrent que ce n'est qu'un inconvénient purement spéculatif, mais qu'il l'a été sérieusement, dans la pratique; et on ne saurait entretenir aucun doute raisonnable qu'il résulterait d'immenses avantages pour les colonies, de l'assimilation des droits prélevés dans les diverses provinces de l'Amérique Britannique, de la consolidation des maisons de douane, puis de la division, sur quelque principe équitable, du revenu net de ces droits, après les frais de collection; ce système contribuerait matériellement à mettre les colonies en état de faire face aux difficultés qui, pendant quelque temps, pourraient vraisemblablement s'élever de l'abolition des restrictions imposées jusqu'ici sur ces pays pour leur prétendu avantage. Votre Seigneurie ne manquera pas de s'apercevoir que l'idée que je viens d'exposer m'a été suggérée par l'Union des Douanes Allemandes, ou les Zollvereins. Il est vrai que dans plusieurs détails importants, les circonstances où se trouvent les États de l'Allemagne, diffèrent totalement de ceux où sont les provinces de l'Amérique Britannique; et qu'en conséquence ce qui a été fait pour les uns n'est pas un précédent pour nous engager à faire la même chose aux autres; mais l'exemple de l'Allemagne démontre cependant qu'il ne serait pas impossible d'effectuer un arrangement par lequel, je ne dis pas plusieurs provinces d'un même empire, mais même un grand nombre d'états indépendants, s'uniraient pour établir un système commun de droits de douane, et diviser les revenus qui en reviendraient. Cet exemple prouve encore que malgré que l'on ait commis plusieurs fautes en effectuant cet arrangement, et notamment celle d'avoir adopté un tarif beaucoup plus élevé que le commerce et les finances le requerraient, cette union a exercé, dans l'opinion de tous, une influence considérable sur le commerce et l'industrie des états qu'elle renfermait. Des renseignements sur cette institution remarquable ne seront pas sans importance pour Votre Seigneurie, c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous transmettre avec cette dépêche, une copie d'un rapport sur ce sujet qui a été mis il y a quelques années devant ce parlement, par ordre de Sa Majesté. Je ne crois pas que les habitants intelligents de l'Amérique Britannique puissent différer d'opinion avec moi sur les avantages qui découleraient de l'adoption d'une mesure de ce genre.

Ils ne pourront s'empêcher de voir qu'en prélevant ainsi des droits moindres sur les importations, les frais de collections du revenu nécessaire au service public des différentes provinces, seront beaucoup moindres, et que les entreprises commerciales seront beaucoup moins gênées que sous le système actuel; et je suis convaincu qu'ils ont apprécié dignement l'importance, à cette époque, de donner un aiguillon au commerce et à l'industrie. Mais bien que l'importance de l'objet qui devra être effectué, soit, je n'en doute pas, universellement reconnu, je crains qu'il y ait beaucoup de difficultés pratiques pour l'accomplir.

Un changement de ce genre ne peut être mis en opération que par l'autorité des législatures provinciales, puisque celle du parlement impérial ne saurait être employée à cette fin qu'au moyen d'une intervention dans les affaires purement locales des différentes provinces, ce qui serait totalement incompatible avec les principes d'après lesquels elles sont actuellement gouvernées. Mais ce ne sera pas chose facile que d'obtenir la concurrence de quatre lé-

gislatures séparées dans la passation d'une loi enveloppant les détails de l'arrangement, arrangement au sujet duquel il s'élèvera sans doute une infinité d'opinions diverses, et qui devra pourtant avoir l'approbation des différentes autorités qui seront obligées de la faire fonctionner. Quant même chaque province nommerait des personnes pour prendre en considération les arrangements qu'il faudrait faire, et que ces personnes s'accorderaient à faire un rapport contenant un projet de bill qu'elles recommanderaient aux différentes législatures, il me semble presque impossible d'espérer que ces législatures adoptent le bill sans amendement; et sans cela pourtant, tout le travail qui aurait été fait, serait inutile.

En considérant comment cette difficulté pourrait être surmontée, j'ai pensé que le meilleur moyen à adopter serait, pour les différentes législatures, de passer des actes reconnaissant le principe de la consolidation des établissements de douanes, mais, au lieu d'entrer dans des détails sur les arrangements à adopter, par anticipation, de donner force de loi à tel arrangement que jugeront à propos de dire, des personnes auxquelles elles donneraient pouvoir d'agir en leur nom.

J'évite à dessein d'exprimer une opinion sur la manière dont les personnes ainsi nommées pour représenter les différentes provinces, devraient être choisies—si elles devraient être des comités nommés par les deux branches des législatures, ou des commissaires nommés dans des actes qui seraient passés exprès; ces questions pourront être décidées avec plus de jugement par les législatures que, par moi, si toutefois mes suggestions sont écoutées. Mais je crois juste de déclarer que, de quelque manière que soient nommés ces commissaires, leurs séances auront lieu à Montréal, où leurs délibérations seront conduites avec l'avis et l'assistance de votre seigneurie, et qu'il serait indispensable de pourvoir dans les actes dont ils tireront leur autorité, à ce qu'aucun arrangement ne devint en force, avant d'avoir été confirmé par Sa Majesté en conseil.

Je laisse au jugement de Votre Seigneurie de déterminer la manière dont cet important sujet devra être amené devant les différentes législatures provinciales et l'expédience de leur soumettre la question de déléguer à une autorité centrale une portion de leurs pouvoirs constitutionnels. Je dois cependant faire observer que si on créait une telle autorité, ses fonctions ne devraient pas être restreintes au seul objet que j'ai déjà mentionné. Il y a deux autres questions qui requièrent en ce moment l'attention, et par rapport auxquelles la coopération des différentes provinces est grandement à désirer. La première a rapport au service de la poste dans les provinces de l'Amérique du Nord.

Par les diverses dépêches et autres documents énumérés à la marge, votre seigneurie verra combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, de mettre les affaires du bureau de poste dans la partie anglaise de ce continent sur un pied sûr et convenable, sans l'aide de quelque corps central compétent pour servir d'arbitre entre les différentes provinces, et pour établir les règles qui devront les guider. Je vous réfère spécialement au rapport du maître-général des postes aux lords commissaires de la trésorerie, en date du 18 août dernier, et à la lettre en date du 10 septembre, contenant les vues de Leurs Seigneuries sur ce rapport.

Vous concevez alors avec quelle bonne volonté le gouvernement de Sa Majesté abdiquerait les pouvoirs de maître-général des postes dans l'Amérique Britannique du Nord, en faveur de quelque autorité locale compétente, qui serait constituée légalement pour cette fin. Mais Votre Seigneurie concevra aussi que la création d'une province, ou par les actes séparés des différentes provinces, est virtuellement impossible. Nous ne désirons nullement retenir le contrôle sur les détails et la régie de ce bureau, c'est tout le contraire. Un corps tel que celui que j'ai déjà décrit, représentant toutes les provinces et agissant pour elles, pourrait faire un arrangement pour l'avenir, qui aurait l'effet de soulager le maître-général des postes de cette fonction inappropriée. Sans cette aide, je ne vois pas comment il pourrait mettre ce devoir de côté.

L'autre sujet auquel j'ai fait attention comme requérant la coopération des différentes provinces, est celui de la formation d'une ligne de chemin à lisses, depuis le siège du gouvernement du Canada jusqu'à l'Atlantique.

L'exécution d'un tel travail serait, j'en suis persuadé, du plus grand avantage pour toute l'Amérique Britannique; mais les difficultés à surmonter dans une si vaste entreprise ne sont pas ordinaires, et ne pourraient être surmontées probablement que par les efforts réunis de toutes les provinces. Si les diverses législatures consentaient à faire choix d'un corps central auquel elles délègueraient leur autorité, je pense qu'il serait grandement désirable que l'on prit avantage de cela pour déterminer la manière dont les provinces coopéreraient l'une avec l'autre, et avec le gouvernement de Sa Majesté, pour avancer la construction du chemin de fer en contemplation.

J'ai, etc.

(Signé)

GREY.

—Nous tirons ce qu'y suit du discours reproduit par l'*Avenir*. Ce sont des chiffres qui parlent assez par eux-mêmes sans que nous ayons besoin d'ajouter un seul mot de plus :

Dans le bureau des procureurs généraux, il y a trois employés, dont pas un n'est canadien; ces employés reçoivent annuellement.	£2300	0	0
Dans le bureau du conseil exécutif, il y a six employés.	1472	4	4
2 Canadiens, recevant.	375	0	0
4 Bretons, recevant.	1095	4	4

Dans le bureau de l'inspecteur-général, il y a 9 employés, dont pas un n'est canadien; ces employés reçoivent.	3484	17	1
Dans le département des douanes, il y a 4 employés, dont pas un n'est canadien; ces employés reçoivent.	1166	11	3
Dans le bureau du receveur-général, il y a cinq employés, dont pas un n'est canadien, ces employés reçoivent.	1994	8	10
Dans le bureau des terres de la couronne il y a 28 employés :			
7 Canadiens, recevant.	2429	6	1
21 Bretons recevant.	3231	19	11
Dans le bureau des travaux publics, il y a 12 employés :			
2 Canadiens, recevant.	775	0	0
10 Bretons, recevant.	4021	6	7
Dans le bureau du Régistrateur Provincial, il y a 3 employés, dont pas un n'est canadien; ces employés reçoivent.	916	13	4
Dans le Bureau du Secrétaire de la Province, il y a 16 employés :			
2 Canadiens, recevant	775	0	0
14 Bretons, recevant	4021	6	7

On voit par ce qui précède que dans ces 9 principaux Départements ou Bureaux les canadiens-français ne forment pas un sixième des employés, et cependant ils forment la moitié de la population de toute la Province, et la grande majorité de celle du Bas-Canada. Sur 86 employés des Bureaux dont on vient de parler, 13 seulement sont Canadiens, et 73 sont Bretons.

Les 13 Canadiens reçoivent annuellement - - - - - 4353 6 1
Les 73 Bretons reçoivent - - - - - 23609 8 0

Sur les 73 Bretons on compte les trois quarts de jeunes gens au-dessous de 30 ans; et sur les 13 Canadiens, les trois quarts ont plus de 30 ans. Faute de pouvoir me procurer les documents nécessaires, je ne parle que de ces 9 Bureaux, mais le même abus existe dans tous les départements publics. D'après un tableau statistique publié en 1845, il se trouvait qu'en cette année les employés du gouvernement, section du Bas-Canada, étaient divisés comme suit : 200 d'origine britannique, recevant £72,348, et 75 d'origine française, recevant £18,000.

Il a plu à Son Excellence le Gouv. Gén. faire les nominations suivantes :
RÉGIMENT DE QUÉBEC.

Capitaines :—Lieutenants Jacques Légaré, Félix Bigaouet, Josch W. Leaycraft, William Petry, Horatio Anderson, Wilbrode Larue et Richard M. Harrison.

Lieutenants :—Enseignes G. W. Osborne, Jean Routier, David Ed. Price, William Evans Price, et Lieutenant Thomas Pope, du Se. Bataillon, James Gibb, Thomas Stanislas Hamel, Narcisse Valin, Wm. Munro et Samuel Wright, Gentilshommes.

Enseignes :—James Meiklejohn, Frederick Andrews, Joseph Cantillon, Vincent Gagnon, John J. Cathcart Pentland, Olivier Vilaire, fils, William Petry, Jr., Ignace Pagé, Aaron Locock Graveley et Osborn Lambly Richardson, Gentilshommes.

Adjudant :—Lieutenant Thomas Pope.

Quartier-Maitre :—Félix Belleau, Gentilhomme.

RÉGIMENT DE MONTRÉAL.

Huitième Bataillon.

Lieutenants :—Henri Voyer, Antoine Levesque et Paul M. Galarneau, Gentilshommes.

Enseignes :—Pierre R. Lafrenaye, Henri Rolland, Edouard Masson, Roch Rolland, Olivier Vallerand, Hector L. Langevin et Guillaume Giroux, Gentilshommes.

Adjudant :—Lieutenant Antoine Lévesque.

Neuvième Bataillon.

Capitaine :—Lieutenant Louis Octave Le Tourneau, vice St. Jean décédé.

Lieutenants :—Louis Perrault, Joseph D. Vallée, Magloire Desnoyers et Octave Morin, Gentilshommes.

Enseignes :—Pierre B. Badaux, Alexandre Morisseau, Louis Siméon, Jean A. Loprohon, Anaclel Généreux, George Dumesnil et John A. Jordan, Gentilshommes.

Dixième Bataillon.

Lieutenants :—Hubert Paré, Edouard Lamontagne et Félix Fortier, Gentilshommes.

Enseignes :—D. P. Myrand, Louis C. Gravel, Auguste Lamontagne, Charles Lacroix, Louis DeLorme, Hyacinthe Merrill, Hemi Merrill et François Dufresne, fils, Gentilshommes.

Adjudant :—Lieutenant Edouard Lamontagne.

La Gazette Officielle de samedi contient l'ordre général qui suit :
BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL,

Montréal, 25 Août, 1847.

ORDRE GÉNÉRAL.

SA MAJESTÉ ayant gracieusement plu ordonner qu'il soit frappé des Médailles pour commémorer le succès des Armes Britanniques pendant les guerres commencées en 1793 et terminées en 1814, c'est l'intention de Sa

MAJESTÉ que telles Médailles soient accordées à la Milice Royale Canadienne et aux Guerriers Sauvages qui ont coopéré avec les Troupes Britanniques au Détroit, à Chateauguay et à Chrysler's Farm : les Officiers, Sous-Officiers et Soldats de la Milice, et les Guerriers Sauvages qui considèrent qu'ils ont droit de participer à ce témoignage du souvenir gracieux de leurs services de la part de leur Souveraine, et du désir qu'elle a de le perpétuer, devront s'adresser chacun par l'entremise du Bureau de l'Adjudant-Général de Milice au Bureau des Officiers Canadiens à Montréal, et transmettre par écrit un état de leurs réclamations, pour quelle époque, et les noms des personnes ou des titres ou documents qui peuvent prouver la réclamation.

Il est par le présent enjoint au Bureau des Officiers, par ordre de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de considérer tous les faits allégués dans chacune de ces diverses réclamations, et de s'en enquérir, et de faire rapport à SON EXCELLENCE, pour l'information de SA MAJESTÉ, et pour mettre ceux qui ont l'Ordre de SA MAJESTÉ de délivrer les Médailles aux réclamans en état de le faire.

Le Bureau des Officiers fera faire de Listes des réclamans pour une de ces Médailles, par Ordre Alphabétique, inscrivant le rang et le nom de la Bataille pour laquelle ils la réclament à la marge, lorsqu'il considérera qu'ils y étaient présents.

Par Ordre,

E. P. TACHÉ, Lieut.-Col.
D. A. G. Milice
DB. MACDONELL, Lieut.-Col.
D. A. G. Milice.

D'après cet ordre, il est clair qu'il n'y a que les guerriers survivants, qui ont coopéré avec les troupes Britanniques au Détroit, à Chateauguay et à Chrysler's Farm, qui puissent s'attendre à la récompense ; leurs descendants n'y ont aucun droit. En sorte qu'il n'y aura guère plus de la moitié des personnes qu'ont pris part à ces batailles qui recevront la médaille. Qu'importe ; c'est un acte bien gracieux de la part de la souveraine, mais c'est aussi un témoignage que méritaient nos héros Canadiens. Ils ont combattu courageusement pour la défense du pays, ils ont repoussé l'invasion étrangère et ont su conserver au sceptre britannique ses possessions Nord-Américaines ; pour tout cela, ils ont bien été payés à tant par jour, et puis ils ont bien reçu une certaine étendue de terres. Mais il manquait quelque chose à la récompense ; la partie matérielle était bien acquittée, mais la partie honorifique ne l'était pas. Aujourd'hui notre gracieuse souveraine veut ajouter l'honneur à l'argent et elle accorde des médailles aux héros Canadiens. Remercions-en notre souveraine, mais en même temps qu'il nous soit permis de regretter que cette mesure n'ait pas été plus prompte, afin de pouvoir accorder la médaille à tous les héros de ces trois batailles. Plusieurs déjà sont dans la tombe, et pourtant ne méritaient pas moins l'honneur que ceux qui leur survivent ; Témoin le colonel de Salaberry que les Canadiens ont si bien surnommé le Héros de Chateauguay.

M. le Capitaine Morin, comme nous l'a annoncé la *Minerve*, est arrivé jeudi dernier à Montréal. Nous avons eu le plaisir de le voir ces jours passés, et bien que nous ne le connussions point auparavant, nous pouvons dire, comme tous ceux qui l'ont vu, que c'est un homme qui a beaucoup souffert. La souffrance est empreinte sur son visage ; on voit que les heures d'angoisses et de chagrins profonds n'ont pas été rares pour lui. Cependant on reconnaît dans le Capt. Morin un homme fort et courageux, et nous ne croyons pas nous tromper en le disant. Car il n'y a rien de tel que l'exil pour abattre un homme, et neuf années d'une pareille vie doivent laisser des traces même sur l'homme le moins capable d'abattement. Notre compatriote est enfin revenu au pays ; il revient habiter parmi nous, sachons le recevoir en vrais Canadiens. Nos concitoyens de Québec ont su montrer ce que l'on doit à une grande infortune ; ils ont reçu M. Morin à bras ouverts et lui ont témoigné de toutes manières ce que l'on doit à un citoyen exilé qui revient à la terre natale. Espérons que nous saurons tous imiter l'exemple des citoyens de Québec, et prouver à M. Morin que ses neuf années d'exil n'ont rien changé à nos sentiments, mais qu'au contraire ils sont de plus en plus forts et patriotiques.

M. Raymond, préfet des études au collège de St. Hyacinthe et M. Pilote, directeur du collège de Ste. Anne sont à Montréal depuis quelques jours.

MM. Leclaire desservant de Stanbridge, St. Aubin du séminaire de Ste. Thérèse, Pelletier vicaire à St. Grégoire, et Monnet vicaire à Berthier son arrivés en ville et sont occupés à secourir les malheureux aux abris.

Les RR. PP. Jésuites, qui étaient venu s'offrir à l'Evêque de Montréal, et qui n'ont cessé de travailler avec le plus grand zèle au service des abris, viennent de quitter Montréal pour reprendre à leur collège près de New-York leurs travaux de l'année scholastique. Le

R. P. Tellier est le seul d'entre eux que leur Supérieur ait pu laisser en cette ville pour aider les prêtres de Montréal dans leurs travaux actuels.

La statue de la Ste. Vierge que Mgr. de Montréal a fait venir de France est arrivée à Montréal et est maintenant exposée dans la Cathédrale. Cette statue, selon l'intention de Sa Grandeur, devra être placée dans l'Eglise de Bonsecours.

ORDINATIONS A LA CATHÉDRALE ET A L'ASSOMPTION.

Dimanche dernier Mgr. de Martyropolis a fait les ordinations suivantes à la Cathédrale :

Prêtres : MM. J. B. Champéaux, W. Clément et Th. Fitzhenry.

Diacre : M. Dubé.

Sous-diacre : M. Leblond.

La tonsure et les ordres mineurs ont été donnés à MM. J. Archambeault et Dauidrand, tous deux du noviciat des RR. PP. Jésuites.

Le même jour, Mgr. de Kingston a fait les ordinations suivantes à l'Assomption :

Prêtre : M. Dupuis, du Collège de l'Assomption.

Sous-diacre : M. Piet, du Collège de St. Hyacinthe.

Tonsuré : M. Lacombe.

Le temps continue à être des plus agréables, quoiqu'un peu chaud sur le haut du jour. On dit que c'est une température très-favorable pour la campagne, qui a toujours la plus belle apparence, et où la récolte sera abondante sans aucun doute.

L'ÉPIDÉMIE.

La maladie, bien que diminuée dans la ville, n'en continue pas moins ses ravages. Le nombre de décès dans la ville est toujours beaucoup plus considérable que les années précédentes. Quant aux abris, rien ne s'améliore ; les pauvres Irlandais continuent à y périr en grand nombre, malgré tous les soins qu'on leur donne.

POINTE ST. CHARLES.

Date	Malades	Morts
24 août 1847.	1302.	23.
25 " "	1316.	25.
26 " "	1389.	30.
27 " "	1262.	28.
28 " "	1216.	26.
29 " "	1225.	23.
30 " "	1198.	20.

185.

Monseigneur de Montréal continue, comme nous l'espérons, à se rétablir ; il est actuellement en pleine convalescence. Seulement les médecins recommandent à Sa Grandeur le plus grand repos pour ménager la faiblesse de sa poitrine.

Le R. P. Driscoll, que nous annoncions dangereusement malade ; paraît hors de danger ; M. Lasnier est maintenant rétabli.

Nous recevons de Bytown et du Haut-Canada les nouvelles les plus allarmantes. Le R. P. Beaudrand, qui, aux dernières nouvelles était bien mieux, vient d'éprouver une rechute, et le R. P. Dandurand, qui était allé aider à ses confrères, est lui-même fortement atteint de la fièvre typhoïde. Il n'y a plus que les RR. PP. Lagier et Ryan pour soutenir toute la besogne, le Père Telmon ayant aussi subi une bien grave indisposition. Dans un pareil état de choses le Supérieur des Oblats se trouve dans la nécessité d'envoyer du secours ; aussi le R. P. Fitzhenry vient-il de recevoir avis de se rendre immédiatement à Bytown.

Dans le diocèse de Toronto, les choses ne sont pas mieux qu'à Bytown, il s'en faut de beaucoup. On est tout-à-fait alarmé de l'excès de fatigue et de l'état de maladie des prêtres de ce Diocèse. Aux dernières nouvelles en effet, Mgr. Power était seul à Toronto pour soutenir le fardeau du ministère dans sa ville épiscopale ; où sept à huit cents malades pouvaient réclamer ses soins. C'est un état bien triste et très-peu satisfaisant.

Nous avons reçu la livraison pour le mois d'août de l'*Album Littéraire et Musical* de la *Revue Canadienne*, et nous en remercions M. l'Éditeur-Rédacteur en chef. L'*Album* en question est le seul recueil de littérature que nous ayons dans le pays. Aussi nous est-il désagréable de le voir si peu patronisé par les jeunes écrivains du pays. Le plus souvent il n'y a que la *Revue du Mois* qui soit l'œuvre d'une plume canadienne. Il est bien vrai que l'auteur de cette *Revue*, quoiqu'avec un style léger, montre du talent et souvent de l'imagination.

gination, mais à dire vrai ce n'est pas suffisant. Un seul morceau être l'ouvrage d'un Canadien, c'est vraiment trop peu. Il y a tant de sujets à traiter que nous ne croyons que ce soit leur pénurie qui soit cause de ce défaut. Aussi ne l'attribuons-nous qu'à l'indifférence et un tant soit peu à l'indolence de bien des jeunes gens. Cette dernière livraison comprend la Biographie de Fenimore Cooper qui paraît bien écrite; Déception de Voyage, aux bords du Rhin, par F. Wey; Sidiah-Marie ou France et Afrique, par Lady Jane...; (nous n'avons pas eu le temps de lire ces deux derniers articles et ne pouvons rien en dire); O'Connell et l'Irlande en 1847, par le Dr. A. Shutte est un tableau de mœurs très-bien présenté et une description de la résidence d'O'Connell, suivie de réflexions très-judicieuses et aussi soignées que la première partie. Après cela vient une Chronique Religieuse que nous aimerions à voir augmentée et prendre la place de quelques historiettes de peu de valeur qui paraissent quelquefois. Vient enfin la Revue du mois de Juillet et d'Août, remarquable par la partie qui a rapport à l'émigration et celle qui nous représente la vie que l'on mène dans les châteaux en Irlande. Le tout finit par recevoir "La Couronne d'Épis," morceau de musique en trois couplets qui suivent une ouverture des plus gracieuses; au dire des connaisseurs, c'est un fort joli morceau de musique.

Nous voyons par les journaux américains que M. Vattinare continue dans le Maine son grand système d'échange. C'est avec un plaisir encore plus grand que nous apprenons qu'il a partout une réception des plus cordiales.

Dimanche vers onze heures et demi du matin, le feu a été aperçu dans une remise en arrière de la nouvelle Banque de Montréal. En peu de temps, les diverses Compagnies, de pompiers ont été rendues sur le lieu du sinistre; grâce à leurs efforts les progrès de l'incendie ont été bientôt arrêtés, et l'on a cessé de craindre pour la Banque elle-même, qui est certainement un des plus beaux édifices de Montréal.

Depuis une semaine le bruit court que l'on va dissoudre le Parlement. On prétend que le Gouv. Gén. a reçu instruction de ce faire, afin de connaître ce que le peuple pense du ministère actuellement au pouvoir. Que ce bruit soit fondé ou non, il démontre au moins que le public désire qu'il en fût ainsi. Pour nous, nous croyons que c'est un bruit que l'on répand pour connaître l'opinion publique à ce sujet.

Les dernières nouvelles de Mexico parlent de conclusion de paix qui paraît pourtant bien improbable. On croit généralement que Santa Anna veut faire dépendre de la défense de Mexico le sort du Mexique; si les Américains sont battus, on les anéantira: s'ils sont vainqueurs, on fera la paix. Gare pourtant au malheur d'une ville prise d'assaut!

La Ville de Westfield aux États-Unis, vient de se prononcer dans une affaire assez importante; elle exclut de la liste des jurés, les personnes qui appartiennent à la Société des Odd-Fellows. C'est un fait à remarquer.

On verra par les annonces qu'il se tient aujourd'hui et les jours suivants un BAZAR à l'Hospice de St. Joseph. Comme nos confrères des autres journaux, nous invitons les personnes charitables à visiter ce BAZAR; ce sera un moment de récréation et une excellente occasion d'exercer sa charité en faveur des veuves et des orphelins.

À vendre aux Bureaux des *Mélanges* quelques douzaines de la LETTRE PASTORALE de Mgr. de Montréal. Le prompt débit qui s'est fait des quelques centaines précédemment imprimées, est un avis de se hâter, si l'on veut s'en procurer.

REVUE DES JOURNAUX. ASSOCIATION.

Il y a eu une assemblée ces jours derniers de jeunes gens engagés dans les affaires mercantiles aux fins d'établir un fonds et de former une société, où chacun pourrait faire un versement mensuel fixé par les règlements, dont les avantages qu'il en retirerait, ainsi que ses co-associés, sont incontestables. La réunion était très nombreuse et fait voir l'importance qu'on y attache. Il y a été adopté plusieurs résolutions et l'association a reçu le nom de *Société Mercantile d'Économie*. D'après ce que nous avons pu comprendre, le fonds serait formé par versements égaux et mensuels de £1 chaque, le nombre de parts serait limité à cent et les actionnaires s'engageraient à continuer ces versements pendant cinq années consécutives, ce qui formerait un capital de £600 sans les intérêts, profits, etc. Les parts seraient vendables et rachetables

Personne ne pourrait retirer ses fonds à moins d'exposer des raisons majeures que la société prendrait en considération. Le fonds serait employé en spéculation ou placé dans le commerce, suivant le désir de la société. Les fonds seraient déposés tous les mois à la banque d'épargne par le trésorier. Une fois les cent parts prises, le capital serait augmenté et les versements de ce nouveau capital commenceraient environ un an plus tard et finiraient de même et après celui-là se feraient dans le même intervalle, d'autres versements fait par les nouveaux membres, de sorte que l'association, au lieu de mourir, au bout de cinq ans se continuerait et servirait comme perpétuelle; nous sommes heureux de voir que les jeunes gens pensent à ceux qui viendront après eux en rendant l'association perpétuelle, c'est ce que n'ont pas fait leurs devanciers.

M. Guillet.—On écrit de St-Anne-Lapérade: Je puis vous donner pour certain que M. Guillet, notre représentant, a reçu une lettre de M. Papineau, lui intimant de résigner son siège en parlement, à moins donc qu'il consentirait de voter contre le ministère. On dit qu'on lui aurait même intimé que, s'il résignait sa charge d'agent des biens des Jéuites, il ne pourrait pas retener son siège malgré la décision contraire de la chambre d'assemblée.

Maintenant il lui reste à choisir entre les deux. S'il était homme à grands bruits, il courrait les chances d'une nouvelle élection, mais quant à moi je pense qu'il va résigner son siège en parlement, car les revenus des deux places sont à-peu-près les mêmes et il aimera mieux rester tranquille chez lui que d'aller siéger au milieu du brouhaha de votre grande ville. J'apprends aussi, ce qui n'est pas trop mal, qu'il a reçu £75 pour ses travaux à la dernière session où il a siégé quinze jours environ.

L'impression de la version française des lois commencera la semaine prochaine; et ce qui est imprimé de la version anglaise, c'est-à-dire jusqu'au chapitre 39, est tout traduit et prêt à être livré à la presse. Il paraît que cette activité inaccoutumée procède de M. Badgley qui aime au moins que ce qui est fait le soit comme tel.

Samedi le 28 Août, l'aile droite du Ste régiment (Écossais) s'embarqua au son de la musique, à bord du transport *Blenheim* pour l'Angleterre; l'aile gauche s'embarquera sur le transport *Maria Somers*, qui est maintenant en quarantaine à la Grosse-Isle.

L'émigration de cette année dépasse de 52,639, le chiffre de celle de l'année dernière, à la même date.

Mgr. l'Archevêque de Québec est parti jeudi, le 26, pour Nicolet. Il présidera aussi une assemblée du bureau de la caisse Ecclésiastique qui doit se tenir aux Trois-Rivières le 1er septembre.

Le vaisseau de transport le *Blenheim* est à l'ancre devant la ville. Il a été nettoyé et fumigé pour recevoir une division du Ste. régiment, dans le cas où il ne se déclarerait aucun cas de maladie parmi l'équipage d'ici à quelques jours.

On attend le *Belle-isle*, qui est déjà venu ici au commencement de l'été.

Le *Maria Somers*, bâtiment de transport, est en quarantaine à la Grosse-Isle. Il a, dit le *Mercury*, un grand nombre de malades à son bord.

Il y a maintenant dans le port un bâtiment américain; c'est le second navire de cette nation qui ait remonté le St. Laurent jusqu'à Québec cette année.

Une cour spéciale d'amirauté, d'oyer et terminer, s'est ouverte, mercredi le 25, devant les honorables juges sir James Stuart, juge-en-chef, P. Panet, Henry Black et l'honorable Henry Sherwood, membres du conseil exécutif, pour juger des personnes accusées de crimes commis en pleine mer.

À Philadelphie le feu a consumé une grande raffinerie de sucre. Le mur de la bâtisse s'écroula, ensevelissant sous les décombres 20 pompiers dont 4 ou 5 ont été tués et 15 blessés sérieusement. Plusieurs pompes ont été écrasées. On estime les pertes à \$170,000.

Un incendie a aussi détruit 14 maisons à New-York, dans un quartier commercial.

BAZAR! BAZAR!!

IL se tiendra un BAZAR à l'Hospice St. Joseph au profit des veuves et orphelins du dit Hospice, MARDI, le 31 du courant, et les suivants depuis une heure P. M., jusqu'à dix heures P. M.

Cette maison se trouve située près de la Brasserie de MM. Doré et Pigeon, entre les rues St. Joseph et Bonaventure.—26 août.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

L'ENTRÉE des élèves du COLLÈGE DE ST. HYACINTHE d'abord fixée au 13 septembre est remise au mercredi 22 du même mois. St. Hyacinthe 28 août 1847.

CONGREGATION DES CÉDRES.

LES DAMES DE LA CONGREGATION DES CÉDRES informent le public qu'elles ouvriront leurs écoles le 15 de septembre prochain pour la réception des élèves. Le prix de la pension est, tout compris, de £16 10 0. 31 août 1847.